

Worldwide Vineyards, Marc Birebent

Surgreffage : changer de cépage, conserver le capital d'enracinement

Marc Birebent sera de passage ce printemps en Alsace pour assurer quelques formations en surgreffage. Une technique douce de modification de l'encépagement adoptée par quelques viticulteurs alsaciens.

Que faire quand on doit modifier l'encépagement d'une parcelle sans devoir investir dans de l'arrachage, replantation et palissage ? C'est le problème qui se pose aux viticulteurs de l'Univa (Arthur Metz), essentiellement des vigneron pluriactifs, devant convertir leur sylvaner en cépage noble. Il y a la solution du surgreffage, technique douce qui évite les lourds investissements, et qui préserve le capital d'enracinement des porte-greffe. Conséquence, le surgreffage permet d'éviter le manque à gagner des premières années inhérentes aux jeunes vignes. Et de préserver le capital d'enracinement du porte-greffe, pour avoir de suite une production de qualité.

MOINS CHER QUE L'ARRACHAGE

Worldwide Vineyard propose deux options de surgreffage : à faire soi-même avec des kit de surgreffage ou en prestation totale. « Un hectare planté à une densité de 3 000 souches exige 120 heures de travail de greffage, soit un équivalent de 1 339 euros avec charges salariales. À ce montant s'ajoutent des frais d'accompagnement, pour une intervention correctement suivie, pour un montant moyen de 4 500 euros, et le coût d'un "kit de greffage" »



Marc Birebent, de Worldwide Vineyards.

(assortiments de fournitures de greffage pour les particuliers) de 398 euros. Ainsi, le montant global de l'intervention directe s'élève à près de 6 237 euros. »

Le même chantier réalisé en prestation de services par une entreprise extérieure, selon les barèmes en cours, revient à environ 11 541 euros (chiffres 2012). Concernant la replantation, il en revient à 20 123 € de prestations et 13 680 euros de manque à gagner sur les récoltes, en supposant un

bénéfice à l'hectare de 4 620 euros, chiffre bien évidemment à relativiser selon les vignobles. Imaginons le cas d'une conversion de sylvaner en crémant, donnant des différentiels de produit brut de plus de 5 000 euros/ha. Il faut considérer trois années de perte minimum dans le cas d'arrachage-replantation et une seule année en cas de surgreffage.

ESCA : ASSAINIT LE PLANT

Le surgreffage est donc très avantageux, surtout qu'il consiste en outre à recéper le pied et donc à rénover la charpente, pratique qui permet d'éviter les maladies du bois. C'est cette pratique de la greffe en surgreffage qui a permis à Marc Birebent de se pencher sur les différents modes de greffage des plants en pépinière et à comparer leurs effets sur les dépérissements, que ce soit pour la syrah, ou d'autres dépérissements comme les maladies du bois. Dans une étude, il compare la greffe classique en oméga à une greffe en fente à double encoche, telle qu'elle était pratiquée par les anciens. Résultats sur cabernet sauvignon, la fréquence d'esca est de 9 % pour une greffe oméga et de moins de 1 % pour les pieds greffés en fente. La question de la vascularisation au niveau du point de greffe, telle qu'elle est mise en

PHOTOS : DR

cause dans les démonstrations de François Dal, doit être prise en compte, selon Marc Birebent. L'idéal qualitatif, selon Marc Birebent, consiste à planter les porte-greffe, puis à greffer sur place, une fois le pied bien enraciné. La solution préconisée est alors celle du Chip Bud ou T Bud. L'incision de côté respecte les tissus et ensuite la vascularisation s'organise de telle manière que la greffe n'est plus préjudiciable à la pérennité du plant. En tout cas, les questions de dépérissement de syrah sont réglées par cette méthode.

SÉLECTION DES BOIS

Mais revenons à cette pratique du surgreffage. La collecte des greffons, lors de la taille, est essentielle. *« Les porte-greffons sont les sarments porteurs des bourgeons qui fourniront les greffons. La collecte a eu lieu et impérativement avant tout signe de reprise végétative de la vigne. Prélever des sarments de diamètre moyen (environ 8 mm), avec des mérithalles longs et des bourgeons francs. Sélectionner des bois longilignes (80 cm à 100 cm de longueur). Éviter les sarments atteints de malformations et anomalies. Écarter également les bourgeons avec de gros entre-cœurs (> 5 mm). Couper les plus petits entre-cœurs au ras des bourgeons. Supprimer les vrilles éventuelles sur les nœuds à l'opposé des bourgeons, à la base des pédoncules. Prélever des bourgeons dans leur bourre fermée par l'écaïlle. En effet, si l'écaïlle protectrice est ouverte ou tombée, les yeux cotonneux se déshydrateront de façon irrémédiable. »* Les fagots de sarments sont ensuite conservés humides à 90 % et à 4 ou 5 °C, en sac aéré. Deux jours avant le greffage, les sarments sont mis à réhydrater en position verticale dans de l'eau.



Le greffage en chip bud.

À LA PARCELLE

Lors du greffage, on procède à l'écorçage puis à l'opération de greffe (voir photos). Un tire-sève est nécessaire sur la charpente, il est maintenu à une feuille douze jours après la greffe. Dès que la greffe atteint 120 cm de longueur, le tire-sève est laissé en libre croissance. Il est parfois nécessaire de maintenir le tire-sève en seconde année, notamment lorsque les greffes sont excessivement faibles et malingres. Dès que la greffe domine le cep (> 120 cm de longueur ou diamètre > 3 cm), le tire-sève est alors définitivement supprimé. La suppression des sagattes et gourmands est la condition essentielle d'une bonne réussite du greffage. Il doit être complet et répété autant que nécessaire pendant deux ou trois mois, selon leur vigueur et répétition, et de manière plus espacée par la suite. Les pampres, en effet, peuvent empêcher la greffe de

débousser, détournent les courants de sèves et contrarient la lignification des rameaux. Les troncs doivent donc toujours être nets de toute repousse. On estime que l'on peut cesser d'épamprer lorsque la greffe a atteint 120 cm de long. À noter que le désherbage chimique est à exclure dès un mois avant le greffage, et ce jusqu'à la fin de la saison estivale, car les effets des désherbants peuvent véritablement s'avérer catastrophiques. En revanche, un enherbement incontrôlé est préjudiciable. Non seulement il peut compromettre la réussite de l'ouvrage mais il risque également de mettre en péril la survie des souches décapitées. Les tuteurs doivent être installés dans les trois semaines qui suivent le greffage. Les greffes sont fragiles et très sensibles au poids et au vent la première année.

DL, MB